



COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LE MEILLEUR POUR NANS LES PINS 20 NOVEMBRE 2021

Le 20 Novembre 2021 se sont réunis, en la salle du 3^{ème} âge située Place de Verdun à Nans Les Pins (83860) une cinquantaine de personnes afin de voter pour la création de l'association « Le Meilleur Pour Nans Les Pins » et d'élire les membres du bureau.

Ordre du jour de l'AG Constitutive :

- Choix du nom de l'association et lecture des statuts,
- Décision de l'adresse du siège social,
- Montant de l'adhésion de l'association et adhésions,
- Élection des membres du bureau,
- Approbation des statuts,
- Informations et Discussions,
- Plan d'actions.

- Choix du nom de l'association et lecture des statuts :

Après débat, le nom de l'association « Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins » est retenu. Puis, lecture est faite du projet de statuts afin d'y apporter les dernières corrections.

- Décision de l'adresse du siège social :

Le siège social de l'association se situe à l'adresse du secrétariat : 14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins

- Montant de l'adhésion :

Après débat, le montant de l'adhésion à l'association pour chaque adhérent est fixé à 20 € / an.

Ce montant pourra être révisé lors de chaque Assemblée Générale Annuelle.

Un appel de fonds pourra également être effectué en cas de dépenses décidées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Puis, les adhésions sont collectées auprès de personnes présentes lors de la réunion : 50 (cinquante) adhésions soit 1000 (mille) euros sont collectés.

- Élection des membres du bureau :

Après appel à candidatures, les volontaires sont les personnes suivantes :

Michel Sitruk - candidat au poste de président

Anne cécile Ratcliffe - candidate au poste de vice président

Victoria Morel - candidate au poste de secrétaire adjointe

Karine Wolek-Chenot - candidate au poste de secrétaire

Maxime Brajon - candidat au poste de trésorier

Alisson Dupont - candidat au poste de trésorier adjointe

Membres du bureau supplémentaires :

Francky Nicolai

Christophe Amigo

Robert Casanova

Lors du vote, l'assemblée générale élit à la majorité des voix un bureau composé de 10 membres. Ces mêmes 10 membres votent pour la composition suivante :

- Un président M Michel SITRUK
- Un vice-président Mme Anne-Cécile RATCLIFFE
- Un trésorier M Maxime BRAJON
- Un trésorier adjoint Mme Alison DUPONT
- Un secrétaire Mme Karine WOLEK-CHENOT
- Un secrétaire adjoint Mme Victoria MOREL
- 3 autres membres M Christophe AMIGO, M Robert CASANOVA, M Francky NICOLAI
- 1 poste reste à pourvoir

- Approbation des statuts :

Les membres adhérents approuvent lors d'un vote à main levée le projet de statut préalablement débattu.

- Information et Discussions :

Aujourd'hui nous, citoyens, nous n'avons pas de poids juridique.

Action au Tribunal administratif : 2 mois pour attaquer le CM pour excès de pouvoir, vice de forme et incompétence.

Si une juridiction administrative donne raison, cela entraîne l'annulation de la délibération.

impossibilité de demander un vote des citoyens car le maire est censé représenter l'ensemble de la population.

Combat sur la partie juridique : nous serons en position de force si nous arrivons à faire valoir une faille juridique ou technique dans le dossier, médias et mobilisation des habitants.

Pour une révision du PLU allégée, la procédure est la même que pour une révision complète du PLU ; la seule différence est que la procédure simplifiée ne concerne qu'une partie du PLU. Une concertation avec la population et une enquête publique sont nécessaires.

Les délibérations sont dématérialisées à la préfecture, la mairie a l'obligation d'afficher sur les panneaux de la ville.

A partir du 8/11 il y a un compte à rebours qui s'est enclenché. On a 2 mois pour agir.

La mairie a voté pour une révision du PLU allégée.

Où en est le déclassement de la zone ?

=> vérifier au cadastre de draguignan Le cadastre n'est pas pertinent car il est en retard sur le PLU consultable en mairie.

Le 26/11 il faut aller à la réunion pour connaître ce qu'il va se dire : la négociation est vraiment la dernière cartouche.

Cartouches possibles : station épuration

Zones obscures : aménagement piste cavalière, parking, station épuration.

- Plan d'actions :

- Préparer une liste de questions formalisées à remettre au maire pour obtenir les réponses plus tard,
- Plan médiatique : liste de questions à remettre aux médias,
- Lettre au maire : présentation de l'association, contre agrandissement, contre tourisme de masse.